

## Maxime DUBOIS

---

**De:** THIBAUT Sandrine <sthibault@correze.fr>  
**Envoyé:** vendredi 10 mars 2023 10:20  
**À:** Maxime DUBOIS  
**Cc:** DEMATHIEU Nicolas  
**Objet:** RE: PLU Chamberet (19) - Projets de révisions allégées n°1 et 3 - Invitation à la réunion d'examen conjoint

Bonjour,

Je vous informe que nous ne pourrions participer à la réunion d'examen conjoint prévue le 14/03/2023. Je vous demande de bien vouloir nous en excuser.

Vous avez sollicité un avis du Conseil Départemental de la Corrèze en tant que personne publique associée, sur les révisions allégées 1 et 3 du PLU de Chamberet, arrêté le 10/05/2021.

Vous trouverez ci-dessous l'avis conjoint urbanisme et services des routes :

**Concernant la révision allégée n° 1** qui porte sur la création d'un STECAL Ah pour rendre constructible, en partie, une parcelle en dent creuse sur le secteur de Bonnat : après examen du dossier transmis, je vous informe que ce projet de révision allégée n'appelle aucune remarque de la part du Conseil Départemental de la Corrèze.

**La révision allégée n°3 porte sur l'extension de la zone Ux sur la Zone d'Activité (ZA) de l'Angle**, au nord de la commune. (classement de 3 parcelles actuellement en zone naturelle, en zone Ux, sur 8700m<sup>2</sup> environ)  
La voirie départementale concernée par le projet est la RD 3 (inscrite au réseau routier de desserte principale du Département), dans une section hors agglomération.  
Après étude du dossier, nous vous faisons part des observations suivantes :

### **La desserte de la zone :**

D'une part, nous observons que la zone Ux actuelle n'est pas comble, les parcelles cadastrées n° 97, 49, 53 et 54 étant non aménagées.

La desserte de ces parcelles n'apparaît pas clairement dans la notice.

D'autre part, l'extension d'1 hectare comprenant les parcelles cadastrées CH n° 48, 50 et 51 prévoit un accès unique sur la RD 3, en un point qui n'offre pas des distances de visibilité suffisantes pour garantir de bonnes conditions de sécurité routière, tant pour les usagers de la RD 3, que ceux de cette future desserte.

Afin d'éviter la multiplication des accès directement sur la RD 3, qui dégraderait les conditions de sécurité routière, la desserte de la zone est soumise aux prescriptions suivantes :

1. L'aménageur devra rechercher une desserte unique de l'ensemble de la zone (actuelle + extension) via la voirie existante de la zone actuelle (Impasse de la Malatie).
2. Dans l'éventualité où, cette desserte unique serait impossible, un seul et unique accès pourrait être autorisé directement sur la RD 3.  
Dans ce cas, compte tenu du tracé de la RD 3, et afin d'obtenir des distances de visibilité suffisantes, celui-ci serait positionné sur la parcelle cadastrée CH 97, à la distance de 35,00 ml de la limite avec la parcelle cadastrée CH 621.  
Cette desserte se raccorderait perpendiculairement à la RD 3 par une plateforme suffisamment dimensionnée pour la giration de PL et le croisement de 2 véhicules légers sans manœuvres ni stationnement sur la RD 3.

Cette voirie interne desservirait l'ensemble des lots de la zone existante et ceux de l'extension.

**La gestion des eaux pluviales :**

Selon les aménagements prévus et l'importance des surfaces imperméabilisées, l'aménageur devra fournir l'étude de gestion des eaux pluviales, permettant de garantir les capacités du fossé de la RD 3 située en contrebas, à recevoir celles-ci, tout en conservant ses capacités d'assainissement de la RD 3.

Restant à votre disposition pour tout complément d'informations, cordialement.

**Sandrine THIBAUT**

Conseiller Urbaniste - Direction Transition Energétique et Ecologique

Conseil Départemental de la Corrèze

05 55 93 74 02

sthibault@correze.fr

[www.correze.fr](http://www.correze.fr) - [www.facebook.com/departementcorreze](https://www.facebook.com/departementcorreze)



---

**De :** Maxime DUBOIS <mdubois@dejante-infra.com>

**Envoyé :** jeudi 9 février 2023 11:35

**À :** MONEDIERE Marianne - DDT 19/ESTER/Planification <marianne.monediere@correze.gouv.fr>; BOURGUIGNON Veronique - DDT 19/ESTER/Planification <veronique.bourguignon@correze.gouv.fr>; PEREIRA Carole PREF19 <carole.pereira@correze.gouv.fr>; ddcsp@correze.gouv.fr; Patrick AUGER <patrick.auger@correze.chambagri.fr>; annabelle.dhondt@cma-correze.fr; amambrini@correze.cci.fr; THIBAUT Sandrine <sthibault@correze.fr>; Grégoire Gonthier <gregoire.gonthier@cnpf.fr>; valentin.tripier@nouvelle-aquitaine.fr; inao-aurillac@inao.gouv.fr; ars-dd19-sante-environnement@ars.sante.fr; caue.19@wanadoo.fr; udap.correze@culture.gouv.fr; jean-christophe.portais@culture.gouv.fr; Anaïs BELLOC <a.belloc@pnr-millevalches.fr>; Mairie de Meilhards <mairie.meilhards@orange.fr>; Mairie de Soudaine Lavinadière <mairie.soudaine@wanadoo.fr>; Mairie de Treignac <secretariat@mairietreignac.fr>; mairie-saint-hilairelescourbes@orange.fr; mairie-lacelle@orange.fr; mairie.legliseauxbois@orange.fr; mairie-eymoutiers@wanadoo.fr; mairie.domps@a2cnet.com; mairie-st-gilles-les-forets@wanadoo.fr; mairie.surdoux@gmail.com

**Cc :** Sandrine DELAMOUR <sandrine.delamour@ccv2m.fr>; Mairie Chamberet <christelle.rual@mairie-chamberet.fr>

**Objet :** PLU Chamberet (19) - Projets de révisions allégées n°1 et 3 - Invitation à la réunion d'examen conjoint

Bonjour

Dans le cadre des révisions allégées n°1 et 3 du PLU de Chamberet (19), vous êtes convié(e) à la réunion d'examen conjoint qui se déroulera le **mardi 14 mars à 10h30** au siège de la Communauté de Communes Vézère Monédières Millesources (invitation en pièce jointe).

Je vous prie de bien vouloir trouver le dossier d'arrêt via le lien de téléchargement suivant : <https://cloud.dejante-infra.com/index.php/s/LzBuX0Ce3YWi1y>

Dans l'hypothèse où vous seriez empêché(e), je vous saurais gré de bien vouloir nous faire parvenir par écrit votre avis motivé sur ce dossier avant le 13 mars 2023.

Vous en souhaitant bonne réception.

Cordialement,



**Maxime DUBOIS**

**DEJANTE VRD & CONSTRUCTION – SUD-OUEST**

**Chargé d'Études urbaniste**

75 avenue de la Libération – 19360 MALEMORT

Tél. 05 55 92 80 10 - choix 1

**06 12 37 90 14**

[mdubois@dejante-infra.com](mailto:mdubois@dejante-infra.com)

Retrouvez-nous sur notre site internet : [www.dejante-infra.com](http://www.dejante-infra.com)  et sur [LinkedIn](#) 

Les aides du Département pour baisser ma facture d'énergie  
et gagner en confort !



Plus d'informations sur :  
[www.correze.fr](http://www.correze.fr)  
05 55 93 77 77

